

## DECISION DU DIRECTEUR N° 280/2020

### Tarification / Visites guidées « Esprit Parc national »

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros fixe les tarifs suivants :

Code	Intitulé	TTC €
VBILSA050	Visite Guidée « Esprit Parc national » Tarif Individuel	13
VBILSA052	Visite Guidée « Esprit Parc national » Forfait « Famille » - 2 adultes + 2 enfants	30

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 24/06/2020

Le directeur

  
Marc DUNCOMBE



*La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros ([www.portcrosparcnational.fr](http://www.portcrosparcnational.fr)).*